

Politique relative aux devoirs et leçons ainsi qu'aux absences



Nous croyons que la lecture est une partie importante de l'éducation de l'enfant. Les compétences en lecture ont en effet un impact direct sur la réussite de l'élève.

Nous avons la conviction que l'éducation de l'enfant est la responsabilité conjointe de l'école et des parents. L'incitation à la lecture en anglais, tant à l'école qu'à la maison, est essentielle à la réussite de l'élève. Une partie de cette responsabilité repose sur la lecture à la maison.

MATERNELLE Lignes directrices

Nous demandons aux parents de participer aux projets d'apprentissage et à la lecture à la maison que leur enfant doit effectuer et d'aider leur enfant à cet égard (veuillez consulter l'enseignante ou l'enseignant de maternelle pour obtenir plus de précisions)

Temps suggéré pour les élèves de maternelle : entre 10 et 15 minutes par jour.

PRIMAIRE Lignes directrices

L'enseignante ou l'enseignant peut donner du travail scolaire à faire à la maison. Ce travail peut consister en :

- Lecture à la maison et pratique en ligne en mathématique/anglais langue d'enseignement à faire tous les jours, selon les précisions de l'enseignante ou de l'enseignant
- Étude de mots d'épellation
- Travail en salle de classe non terminé
- Projet personnel comme des présentations individuelles, des questions mensuelles de compréhension de textes, etc.

Lecture OBLIGATOIRE à faire à la maison : Le temps que l'élève devrait consacrer à la lecture à la maison dépend de son niveau scolaire.

Lecture à la maison	Anglais	Français
Élèves du 1 ^{er} cycle	Entre 15 et 20 minutes par jour	1 livre par semaine
Élèves du 2 ^e cycle	Entre 15 et 20 minutes par jour	30 minutes par semaine
Élèves du 3 ^e cycle	20 minutes par jour	40 minutes par semaine

RESPONSABILITÉS DE L'ENSEIGNANTE OU DE L'ENSEIGNANT :

- Déterminer la pertinence des travaux personnels, leur échéancier ainsi que le fait que ce soit un travail à faire à la maison ou à l'école. Fournir, à cet égard, des commentaires appropriés à l'élève et aux parents.
- Envoyer des évaluations à la maison pour les faire signer à des fins de vérification par les parents.
- Demander à l'enfant de finir le travail non terminé dès que possible pendant ses temps libres à la récréation ou à l'heure du dîner.
- **Les enseignantes et les enseignants ne prépareront pas de devoirs et leçons à l'avance et n'enseigneront pas à nouveau les concepts pédagogiques manqués par l'élève pour des raisons autres que la maladie** (voir la section sur les absences présentée ci-après).

RESPONSABILITÉS DES PARENTS :

- Lire en anglais à (ou avec) votre enfant chaque jour.
- Assister aux rencontres parents/enseignants en vue de comprendre les procédures relatives aux devoirs et aux leçons de l'enseignante ou de l'enseignant.
- Vider le sac d'école de votre enfant chaque jour.
- Vérifier l'agenda scolaire de votre enfant chaque jour.
- Vérifier si votre enfant a bien fait ses devoirs et appris ses leçons.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE :

- Effectuer la lecture à faire à la maison chaque soir et organiser son matériel scolaire/sac d'école.
- Remettre le travail scolaire effectué à la maison à temps.

ABSENCES

Selon les directives du ministère de l'Éducation, nous ne donnons pas de reprises d'examen aux élèves à moins que leur absence ne soit liée à une maladie. Les parents doivent fournir à l'école un billet du médecin.

Veillez noter que les événements sportifs, les rendez-vous prévus pendant les heures d'école, les vacances familiales, les vacances, etc. ne sont pas des excuses valables pour donner des reprises d'examens ou de tests, pour enseigner à nouveau les concepts manqués par l'élève ou pour donner des devoirs et leçons à l'élève qui a été absent.

Cette politique a été approuvée par une résolution du conseil d'établissement.